



**Bénéficiez d'un premier diagnostic sur la production et la gestion de vos déchets, avec des préconisations notamment par rapport aux réglementations en vigueur.**

### Objectifs :

- Vérifier sa conformité réglementaire
- Diminuer sa production de déchets
- Améliorer les modes de traitement
- Maîtriser les coûts associés

### INFORMATION

*Dernière modification : 28-11-2022*

### Public :

Toute entreprise située en Sarthe (commerce, services, industrie, immeubles de bureaux ou parc d'activité tertiaire).

### Notre offre :

Un conseiller expert accompagne l'entreprise pour faire un premier travail d'analyse sur sa gestion des déchets et lui préconiser des actions à mettre en place.

Cet accompagnement comprend :

- 1- Réalisation d'un diagnostic déchets avec visite de site.
- 2- Rédaction d'un rapport de diagnostic avec restitution auprès du dirigeant et/ou référent déchets

### Points analysés :

- Vérifications de la conformité réglementaire sur les points principaux du code de l'environnement
- Bilan quantitatif et qualitatif des déchets générés
- Étude des modes de production des déchets
- Analyse des factures déchets

### Points forts :

- Conseil : un diagnostic déchets et des recommandations par le conseiller CCI.
- Concret : préconisations d'actions à mettre en place
- Pratique : une réduction des dépenses et des contraintes liées à la gestion des déchets.

#### Pour contacter votre conseiller :

**CCI Le Mans Sarthe**

**Pôle PEE**

1 bd René Levasseur

CS 91435 - 72002 LE MANS Cedex 1

[angelique.barre@lemans.cci.fr](mailto:angelique.barre@lemans.cci.fr)

Tél : 02.43.21.00.31

**ADEME**



AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE